

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants	Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants	Conseillers présents : 77 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 19 Absents : 27
--	---	--

Date de convocation : 18 février 2014.

Vote(s) pour : 77
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 24 février 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 18 : Réseau Transports et modes doux - Conventions entre Metz Métropole et les Communes membres, le Département de la Moselle ou l'Etat et ses établissements publics, relatives aux travaux d'aménagements d'arrêts de bus et pistes cyclables ou de mise en accessibilité sur le domaine public.

Rapporteur : Monsieur DARBOIS

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
CONSIDERANT que la restructuration du réseau de transports en commun et la mise en accessibilité de ses arrêts conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 nécessitent de réaliser les aménagements correspondants,
CONSIDERANT la reprise par Metz Métropole des compétences exercées par le Val Saint-Pierre, et notamment la réalisation de pistes cyclables ainsi que des marchés en cours suite à la fusion entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent la passation de conventions ayant pour objet de définir les conditions de réalisation et de gestion ultérieure de ces aménagements et autorisant Metz Métropole à occuper le domaine public correspondant,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure, à titre gracieux, les conventions d'occupation du domaine public avec ou sans ancrage, communal, départemental ou national relatives aux aménagements nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 février 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

